



Le second degré



Nos chantiers

## UNE MEME ECOLE SUR TOUS LES TERRITOIRES

Trente ans après sa création, l'éducation prioritaire est à la croisée des chemins. Depuis 2006, à travers l'installation des RAR (Réseaux ambition réussite) puis des ECLAIR et la sortie, de fait, d'un grand nombre d'établissements de la carte prioritaire, mais de créer petit à petit des établissements de seconde zone, abandonnés à une déréglementation tous azimuts tant pour les élèves que pour les personnels. La relance de l'éducation prioritaire ne saurait poursuivre ce mouvement idéologique pour constituer une école à part.

### DES INEGALITES INSTITUTIONALISEES

Depuis 2006, la politique d'éducation prioritaire a été dévoyée pour en réduire considérablement le champ et à en transformer la nature, en mettant en avant deux notions qui sont les deux faces d'une même médaille. Les élèves dits « méritants » sont incités à échapper à ces établissements. Ils peuvent déroger à la carte scolaire et choisir leur lycée depuis la réforme Robien de 2006 ou être scolarisés dans les internats d'excellence qui se sont développés depuis 2009, et bénéficier de bourses au mérite. Les autres élèves sont cantonnés à l'acquisition du seul socle commun, érigé en « objectif-cible », dans des établissements de plus en plus ghettoïsés. Les inégalités scolaires, déjà fortes en France, ont ainsi été institutionnalisées.

### ECLAIR OU L'EXTENSION DU DOMAINE DES DEREGLEMENTATIONS

Lancé lors de la clôture des États généraux sur la sécurité à l'école en avril 2010, le programme ECLAIR représente une nouvelle étape, plus radicale, dans la même direction. Les réalités sociales à l'œuvre dans l'échec scolaire sont minimisées au profit de la responsabilité des individus eux-mêmes. La notion de climat, érigée en « principal facteur d'échec ou de réussite scolaire des élèves », prend le pas sur la notion d'éducation prioritaire censée corriger les inégalités sociales et scolaires.

Radicale aussi, par les mesures touchant aux personnels : recrutement local, préfets des études, lettres de mission. Il s'agit bien de faire voler en éclats les statuts, de leur substituer une relation contractuelle et de rendre ainsi les personnels plus perméables aux injonctions. Radicale, par le renoncement à toute ambition qu'elle induit pour les élèves, captifs d'établissements de plus en plus ghettoïsés, cantonnés au mieux au seul socle commun et destinés à occuper à terme les emplois les moins qualifiés.

### GHETTOÏSATION RENFORCEE

L'assouplissement de la carte scolaire, contrairement à l'objectif affiché d'améliorer la mixité sociale, a considérablement renforcé la ghettoïsation des établissements de l'éducation prioritaire.

Selon la Cour des comptes, 186 des 254 RAR ont perdu au moins 10 % de leurs élèves en 2008 avec l'assouplissement de la carte scolaire, ce qui a conduit à « une plus grande concentration dans ces collèges des facteurs d'inégalités ». Selon le ministère, la diminution des effectifs des collèges RAR a été nettement plus élevée que hors éducation prioritaire (-9,3 % contre -0,5 %).

Assises de l'éducation prioritaire - Octobre / Novembre 2013 - Fiches thématiques - SNES-FSU





Pour le Snes-Fsu, l'urgence est de redonner de l'espoir à tous les élèves de milieu défavorisé en luttant contre tout ce qui pourrait les assigner à un destin tracé d'avance et les stigmatiser. Tous les élèves ont le même droit à la réussite, quels que soient leur milieu d'origine, leur lieu de vie, leur quartier. **L'éducation doit y être aussi exigeante et aussi ambitieuse que partout ailleurs et viser les mêmes objectifs de culture commune.**

### REDUIRE LES INEGALITES ENTRE ETABLISSEMENTS

Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire montrent **la nécessité d'une carte scolaire repensée** qui vise à plus de mixité scolaire et sociale dans tous les collèges en conjonction avec une politique de la Ville qui doit avoir pour objectif de casser les ghettos et une politique d'aménagement du territoire qui permette un développement plus harmonieux de tous les territoires et l'accès à tous les services publics dans de bonnes conditions. L'application réelle de la loi SRU, qui prévoit 20% de logements sociaux dans chaque ville, est une nécessité.

### REVALORISER LES AIDES SOCIALES

Les bourses sur critères sociaux sont notablement insuffisantes et nombre de familles en difficulté n'en bénéficient pas. Les fonds sociaux (des collèges, des lycées, des cantines) ont subi des coupes sombres telles qu'ils ne permettent quasiment plus aux établissements d'apporter une aide d'urgence aux familles qui connaissent des difficultés.

### FAVORISER LA DIVERSITE DES APPROCHES PEDAGOGIQUES

Les études et rapports le montrent : **les ZEP qui réussissent sont ceux qui se centrent sur les apprentissages sans en rabattre sur les exigences**, plutôt que de développer les activités périphériques sans lien avec le travail en classe. Cela suppose de :

- Réduire significativement les effectifs par classe (au plus 20 au collège et 25 au lycée).
- Développer les dédoublements et le travail en petits groupes.
- Développer les temps de soutien et d'aide aux devoirs dans le temps scolaire, encadrés par des personnels qualifiés.
- Développer une offre scolaire riche à tous les niveaux.

### RENDRE LES POSTES PLUS ATTRACTIFS

**Mettre du temps à la disposition des équipes grâce à des décharges** de service pour :

- travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire (concertation, coordination),
- travailler au sein d'équipes pluripro-fessionnelles complètes dans le respect des missions de chacun (enseignants, CPE, surveillants, CO-Psy, assistants sociaux, infirmières...),
- assurer un meilleur suivi des élèves,
- resserrer les liens avec les parents ;

### AMELIORER LA FORMATION DES PERSONNELS

Améliorer la formation initiale et continue de tous les enseignants pour les aider à mieux prendre en charge la difficulté scolaire, à mieux comprendre ce qui fait obstacle aux apprentissages scolaires...

